

Rapport pour S-211

Une Loi visant à édicter la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans des chaînes d'approvisionnement et modifiant le Tarif des douanes (la Loi).

Une Loi visant à édicter la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans des chaînes d'approvisionnement et modifiant le Tarif des douanes (la Loi).

1. Objectif

Ce document a été préparé dans le cadre de notre documentation sur l'ancien projet de loi S-211, une Loi visant à édicter la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans des chaînes d'approvisionnement et modifiant le Tarif des douanes (la Loi).

Ce projet de loi a été soumis au Gouvernement du Canada en mai 2024, couvrant les activités entreprises entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023.

Dans les pages qui suivent, nous présenterons de manière concise notre parcours visant à améliorer et à respecter une gestion responsable et coopérative de la chaîne d'approvisionnement.

2. Qui sommes-nous?

Groupe Dynamite Inc. (ci-après « GDI ») est une entreprise canadienne de commerce de détail dont le siège social et le centre de distribution se trouvent à Ville Mont-Royal au Québec. Elle a été fondée en 1975.

GDI exploite des magasins au détail et propose des expériences numériques sous deux bannières jeunes d'esprit : Garage et Dynamite. L'entreprise possède environ 300 magasins en Amérique du Nord et une équipe de 5 500 employés répartis entre son siège social, son centre de distribution, son bureau de représentation et ses magasins à l'échelle de l'Amérique du Nord.

<https://www.groupedynamite.com/>

3. Structure, activité et chaîne d'approvisionnement

Notre structure

Nous sommes une société située au Canada, avec une équipe de direction composée de quatorze personnes.

Chaque exécutif chapeaute un domaine d'activités principal qui a un impact sur nos clientes, nos employés ou nos fournisseurs. Nous avons une équipe de plus de 550 personnes à notre siège social qui s'occupent des opérations en coordination avec l'entrepôt pour exécuter les commandes en ligne et des magasins.

Notre activité

Nous vendons des vêtements et des accessoires conçus et approvisionnés à l'interne en gardant toujours à l'esprit nos clientes et nos marques. Tous les produits sont vendus à travers nos propres magasins ainsi qu'en ligne.

La direction créative et la conception proviennent de notre siège social au Canada, et la production de nos produits est en collaboration directe avec nos fournisseurs. Une fois que le produit est développé en collaboration avec nos fournisseurs, nous donnons l'autorisation avant de lancer la production.

Notre production est située principalement en Asie. Nous disposons d'une chaîne d'approvisionnement allégée, constituée de relations de confiance que nous entretenons depuis de nombreuses années. Ce modèle nous permet de mieux comprendre notre chaîne d'approvisionnement et d'établir des relations de confiance entre GDI et ses fournisseurs.

Lorsque le produit est prêt dans le pays d'origine, nous l'importons dans notre entrepôt au Canada par avion, par bateau ou par camion. De là, nous répartissons et expédions le produit dans nos magasins selon les régions géographiques. De plus, nos commandes en ligne sont traitées de la manière la plus optimale, soit directement de nos magasins ou de notre entrepôt, afin que les clientes reçoivent le bon produit dans le délai le plus court possible.

Chaîne d'approvisionnement

Le point de départ de notre chaîne d'approvisionnement est principalement l'Asie. Plus de 90 % de nos fournisseurs actifs sont situés dans cette région. Nous travaillons en étroite collaboration avec eux, du tissu et du développement du produit final jusqu'à la production finale. Nous avons une équipe en Asie qui soutient nos fournisseurs à la source et contrôle la production en visitant les usines directement, sur une base régulière.

Toutes nos procédures sont standardisées dans notre manuel destiné aux fournisseurs, lequel est régulièrement mis à jour pour clarifier et simplifier les processus de production. Une fois la production terminée et tous les contrôles de qualité passés, notre équipe de logistique, en collaboration le fournisseur, organisera le transport des vêtements. Le plus gros du volume est importé au Canada par le biais des points d'entrée suivants : Montréal, Prince-Rupert, Vancouver et Halifax.

Nos fournisseurs travaillent avec nous depuis longtemps et nous sommes en communication directe avec eux. Tous nos fournisseurs ont signé notre Entente fournisseur, notre Code de conduite et notre Politique relative à l'esclavage moderne. Notre Code de conduite à l'intention des fournisseurs a été mis à jour en 2023 et notre Politique relative à l'esclavage moderne a été créée la même année.

Tous nos fournisseurs sont au courant de nos normes et de notre processus de diligence raisonnable. Dans l'éventualité où une nouvelle usine serait nécessaire, le Fournisseur doit présenter la documentation requise, laquelle sera évaluée, acceptée et enregistrée par GDI.

4. Politiques et procédures de diligence raisonnable de l'entité en matière de travail forcé et de travail des enfants

Au cours de l'année 2023, nous avons travaillé en étroite collaboration avec nos fournisseurs afin d'améliorer les domaines suivants :

- Politiques et Code de conduite
- Sensibilisation de la chaîne d'approvisionnement (transparence et traçabilité)

Cela nous a permis d'améliorer nos connaissances, de nous impliquer davantage dans les décisions de nos fournisseurs et d'avoir des données claires dans nos systèmes.

En 2023, nous avons mis à jour notre Code de conduite à l'intention des fournisseurs. La version précédente datait de 2016. De plus, nous avons créé notre Politique relative à l'esclavage moderne. Nous avons partagé ces deux documents à tous nos fournisseurs afin de les informer de notre vision et de nos exigences s'ils veulent travailler avec nous. Les deux documents devaient être signés et appliqués du début à la fin de la chaîne d'approvisionnement.

Pour assurer une meilleure mise en œuvre, nous avons également partagé des directives sur le lieu de travail à tous nos fournisseurs qui résument en une page l'information incluse dans notre Code de conduite à l'intention des fournisseurs. Nous avons demandé que ces directives soient installées dans un endroit visible de l'usine afin que les employés soient au courant de nos normes et qu'ils nous signalent toute préoccupation ou toute situation directement.

Les deux documents sont disponibles sur notre site Web :

Code de conduite à l'intention des fournisseurs

[https://assets-global.website-files.com/643d6410e161e17f1687b2c1/654404f2581d02228b9b6fb6_GDI_23_GDI_CodeOfConduct_EN%20\(2\).pdf](https://assets-global.website-files.com/643d6410e161e17f1687b2c1/654404f2581d02228b9b6fb6_GDI_23_GDI_CodeOfConduct_EN%20(2).pdf)

https://assets-global.website-files.com/643d6410e161e17f1687b2c1/654404f277f95da5fb7a4582_GDI_23_GDI_CodeOfConduct_FR.pdf

Politique relative à l'esclavage moderne:

[https://assets-global.website-files.com/643d6410e161e17f1687b2c1/654404f21ec14ec468a57262_GDI_23_GDI_Policy%20on%20Modern%20Slavery_EN%20\(1\).pdf](https://assets-global.website-files.com/643d6410e161e17f1687b2c1/654404f21ec14ec468a57262_GDI_23_GDI_Policy%20on%20Modern%20Slavery_EN%20(1).pdf)

https://assets-global.website-files.com/643d6410e161e17f1687b2c1/654404f2acd5b501c38c3998_GDI_23_GDI_Policy%20on%20Modern%20Slavery_FR.pdf

Pour mieux comprendre notre chaîne d'approvisionnement et les usines impliquées dans notre production, nous avons mis en place une procédure qui permet à nos fournisseurs de nous aviser des usines avec lesquelles ils travaillent. Dans la première phase, nous avons demandé à nos fournisseurs de passer en revue l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement et de nous informer des usines activement impliquées dans notre production. Pour ce faire, une présentation générale de l'usine a été faite, un questionnaire a été rempli et les certifications dont disposent les usines ont été communiquées.

Une fois que les usines ont été évaluées, nous avons non seulement considéré l'aspect ESG, mais avons également considéré la relation du fournisseur avec l'usine et l'impact de notre production sur les opérations quotidiennes de l'usine.

Cette procédure nous a permis de mieux comprendre la chaîne d'approvisionnement de nos fournisseurs et de mettre nos systèmes à jour. À l'heure actuelle, tous nos systèmes ont cette information et celle-ci peut être utilisée à tous les stades de production, du passage de la commande à l'inspection du produit fini avant de l'expédier. Nous travaillons à la création d'une procédure plus solide de communication, de sensibilisation et d'enregistrement afin d'améliorer notre transparence et notre traçabilité.

L'acceptation ou la classification prudente de tout nouveau fournisseur ou usine est essentielle, ainsi que d'avoir une compréhension claire basée sur les normes ESG internes.

5. Approbation et attestation

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

DocuSigned by:

4E9E16274FEB4A7...

- Christian Roy
- Vice-président, Affaires juridiques et Secrétaire corporatif
- Le 28 mai 2024
- *J'ai le pouvoir de lier "Groupe Dynamite Inc."*